



## Thierry TUOT, conseiller d'Etat, est nommé président du CoRDIS

Monsieur Thierry TUOT, conseiller d'Etat, est nommé président du CoRDIS de la CRE par décret du 20 décembre 2018.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'ENA (promotion Diderot), Thierry TUOT entre au Conseil d'Etat en 1986. Il devient Président de la 10<sup>ème</sup> chambre de la section du contentieux du Conseil d'Etat de 2008 à 2016.

Il a été membre de l'Autorité de la concurrence entre 2009 et 2014 et Président de la commission des sanctions de l'autorité de régulation des jeux en lignes de 2010 à 2016.

Monsieur TUOT a été directeur général de la CRE de 2000 à 2003 et chargé de différentes missions auprès du ministre en charge de l'énergie. Il est également président d'honneur de l'association française de droit de l'énergie (AFDEN) et enseigne le droit de la régulation à l'université Dauphine PSL.

Le CoRDIS crée en 2006 est un organe de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) composé de quatre membres, deux conseillers d'Etat et deux conseillers à la Cour de cassation. Ils sont chargés de régler les différends portant sur l'accès aux réseaux publics de l'électricité et du gaz et leur utilisation entre gestionnaires et utilisateurs. Ils sont également chargés de sanctionner les infractions au code de l'énergie.

### Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr) et Lucile BEALLE : 01.44.50.41.13 – [lucile.bealle@cre.fr](mailto:lucile.bealle@cre.fr)

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*